

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL438

présenté par
Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la troisième colonne de la dernière ligne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« 7,3 »

le nombre :

« 7,29 ».

II. – En conséquence, à la quatrième colonne de la dernière ligne du tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 7,7 »

le nombre :

« 7,65 ».

III. – En conséquence, à la cinquième colonne de la dernière ligne du tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 8,0 »

le nombre :

« 8,20 ».

IV. – En conséquence, à la sixième colonne de la dernière ligne du tableau du même alinéa, substituer nombre :

« 8,3 »

le nombre :

« 8,99 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 3 de l'article 1.